La grille d'évaluation pour la certification du module MSDRO 31

Critères	Indicateurs	Pondération des critères
Critère 1 : pertinence Les productions des étudiant·e·s sont en adéquation avec ce qui est demandé (la réalisation des activités à distance ; l'analyse d'un dispositif travaillant une compétence juridique pour l'examen)	Pour les activités des enseignements à distance Les délais ont été respectés. Les documents demandés ont été réalisés et déposés sur www.gaius.ch . Les interventions demandées sur www.gaius.ch ont été faites.	10 %
	Pour l'examen Des modèles d'enseignement et des dispositifs didactiques spécifiques sont identifiés et critiqués. Au moins une tâche complexe est critiquée ou proposée. Une compétence juridique est critiquée ou proposée. Des éléments d'explication pertinents et originaux sont proposées.	10 %
Critère 2 : cohérence La production des étudiant·e·s lors de l'examen est en lien logique avec les éléments théoriques vus durant le cours de didactique	Les commentaires sur les objectifs et les consignes correspondent aux critiques vues au cours et montrent la maîtrise de leur formulation ainsi que la compréhension de l'alignement curriculaire dans l'enseignement du droit. Les commentaires sur les niveaux taxonomiques des activités correspondent aux critiques vues au cours ; ils montrent que l'on sait identifier ces derniers et proposer des activités qui varient les niveaux taxonomiques. Les commentaires sur les dispositifs didactiques et les modèles d'enseignement correspondent aux critiques vues au cours et montrent que l'on sait varier son enseignement. Les commentaires sur les compétences juridiques correspondent aux critiques vues au cours et montrent que les enjeux de l'enseignement par compétences sont connus. Aucun élément superflu à l'analyse (digression, redite,) n'est présent.	40 %
Critère 3 : sélection et exactitude des informations La production des étudiant·e·s lors de l'examen comporte des informations correctes et essentielles du point de vue juridique et didactique	Les réponses apportées ne comportent pas d'erreurs juridiques ou didactiques. Les erreurs didactiques et pédagogiques de la planification ont été repérées, notamment concernant la conceptualisation et la problématisation de l'enseignement, l'organisation et la gestion des activités individuelles et collectives en classe. Les erreurs juridiques ont été repérées et les informations juridiques essentielles de la matière traitée ont été identifiées, notamment concernant la matrice disciplinaire et la transposition didactique en droit. La terminologie juridique et didactique est utilisée correctement.	40 %